



DEMANDE DE VISA BAHREIN

Date de dernière mise à jour : 19.12.2011

	Tous Ressortissants
Délai consulaire	24h (Attention : prévoir en plus les délais d'acheminement)
Documents à fournir	
AFFAIRES	<ul style="list-style-type: none">- Bon de commande VSI x2- Passeport original valable 6 mois après la date de retour (avec 1 page recto verso libre impératif)- Formulaire de demande de visa- 1 photo- Lettre de la société Française- Copie du billet d'avion aller/retour- Réservation hôtelière- Copie du dernier relevé bancaire- Copie carte de séjour non requise pour les étrangers
TRAVAIL	L'employeur au Bahreïn doit procurer un certificat de non objection : NOC à présenter au consulat avec le passeport en cours de validité <ul style="list-style-type: none">- 1 formulaire- 1 photo Le visa est valable 3 mois et prolongeable auprès du bureau de l'immigration à BAHREIN
TOURISME et TRANSIT	les visas s'obtiennent à l'arrivée pour un séjour de 14 jours sur place prolongeables sur place
Validité du visa	3 mois à compter de la date de délivrance pour un séjour d'1 mois
Frais consulaires	Simple : 224 € Pas de multiples entrées
Informations complémentaires	En affaires un visa de 1 à 14 jours peut être obtenu à l'arrivée sous réserve de la nationalité (français ok) sous réserve d'acceptation par les autorités compétentes et sous réserve d'embarquement par la Cie aérienne Nous déclinons toute responsabilité concernant cette procédure Le visa de transit est accordé à l'arrivée si le passager reste plus de 8 heures sur place

Vous pouvez suivre vos dossiers en cours sur notre site : www.vsclients.com

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19
www.vsi.1er.fr – vsi1er@wanadoo.fr

